

Barème hébergement temporaire – accueil de jour

Année 2012

Prestation forfaitaire modulée selon barème prenant en compte les revenus en référence au barème de l'aide ménagère à domicile variant de :

- 40 € à 10 € en séjour de vacances spécifique ;
- 30 € à 10 € en hébergement temporaire ;
- 12 € à 5 € en accueil de jour.

RESSOURCES MENSUELLES		Participation journalière par personne accueillie en hébergement temporaire	Participation journalière par personne en accueil de jour	Participation journalière par personne pour séjour de vacances spécifique
Personne seule	Couple			
de 0 € à 807 €	de 0 € à 1 403 €	30 €	12 €	40 €
de 808 € à 976 €	de 1 404 € à 1 640 €	25 €	10 €	30 €
de 977 € à 1 198 €	de 1 641 € à 1 911 €	18 €	8 €	20 €
de 1 199 € à 1 528 €	de 1 912 € à 2 293 €	10 €	5 €	10 €